Nations Unies S/2017/271*



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 mars 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution 2295 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) jusqu'au 30 juin 2017 et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à sa résolution, en particulier sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et l'action menée par la MINUSMA pour l'appuyer.

II. Faits politiques importants

Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

2. Les parties signataires de l'Accord ont exécuté certaines des mesures prises à titre provisoire relatives à la politique et la sécurité qui y sont prévues; elles ont notamment mis en place des autorités intérimaires dans trois des cinq régions du nord et organisé des patrouilles mixtes. Ces progrès ont été accomplis malgré l'intensification des attaques perpétrées contre les parties signataires par des acteurs n'ayant pas adhéré au processus de paix. Alors que l'on craignait que l'attentat commis à Gao le 18 janvier, qui a fait 54 morts parmi les agents des patrouilles mixtes, entraîne l'effondrement du processus de paix, les parties ont réaffirmé leur attachement au processus et engagé un dialogue constructif. Les efforts déployés par l'équipe de médiation internationale et le recours efficace de la MINUSMA à ses bons offices ont considérablement aidé les parties à obtenir des résultats concrets sur le terrain. Cela étant, les progrès accomplis dans des domaines essentiels à la stabilisation du pays, tels que le rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du pays et la réforme du secteur de la sécurité, sont restés limités. Le Gouvernement et les groupes armés signataires ne sont toujours pas tombés d'accord sur la durée de la période de transition, les objectifs et l'ampleur de la Conférence d'entente nationale, ainsi que la tenue des élections et le statut des factions armées.

3. Le Comité de suivi de l'Accord a poursuivi ses travaux, malgré les tensions persistantes entre les parties signataires, tandis que l'équipe de médiation internationale déployait d'intenses efforts pour les faire dialoguer. Après que la Coordination des

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 avril 2017).

17-04798* (F) 040417 040417





mouvements de l'Azawad (CMA) s'est retirée du Comité le 20 décembre, l'équipe de médiation internationale, dont fait partie la MINUSMA, a continué d'encourager le groupe à réintégrer le Comité. Le 16 janvier, la MINUSMA et d'autres parties prenantes se sont entretenues à Kidal avec les dirigeants de la CMA et ont souligné l'importance de sa participation. La CMA a déploré ce qu'elle considérait comme un manque d'ouverture au niveau des prises de décisions et de mise en œuvre ainsi que les retards pris dans l'exécution des mesures intérimaires, entre autres problèmes. Elle a maintenu sa demande tendant à ce qu'une réunion de haut niveau soit organisée en dehors de Bamako pour sortir de l'impasse. La quinzième réunion du Comité de suivi de l'Accord, tenue le 30 janvier à Bamako, s'est déroulée en l'absence de la CMA. Au milieu de la réunion, les représentants de la coalition de groupes armés Plateforme se sont retirés par solidarité avec la CMA.

4. Le Gouvernement a néanmoins accepté de tenir une réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord à Bamako en février. L'équipe de médiation internationale s'est ensuite entretenue avec les trois parties signataires dans le cadre d'une réunion bilatérale et a souligné qu'il importait qu'elles contribuent de bonne foi à sortir de l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix. Le 31 janvier, les parties signataires ont accepté de créer un groupe de travail tripartite dirigé par le président du Comité et chargé de préparer la réunion de haut niveau. Les réunions du groupe de travail se sont tenues du 7 au 9 février à Bamako avec l'appui de l'équipe de médiation internationale. Les participants ont établi un exposé de principes, dans lequel ils ont énoncé les obstacles à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et formulé des recommandations sur les moyens de les surmonter. La MINUSMA a fourni un appui technique, logistique et financier pour ces réunions.

5. Le 10 février, le médiateur principal et Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale algérien, Ramtane Lamamra, a convoqué une réunion de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord. La délégation malienne était dirigée par le Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de l'intégration africaine, Abdoulaye Diop, et était composée du Ministre de la défense et des anciens combattants, du Ministre de la sécurité et de la protection civile et du Ministre de la décentralisation et de la réforme de l'État. Le médiateur malien, Baba Hakim Haïdara, et le Haut-Représentant du Président chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord, Mahamadou Diagouraga, étaient également présents. La CMA et la Plateforme étaient représentées au plus haut niveau. L'équipe de médiation internationale était représentée par des ministres des gouvernements algérien, mauritanien et nigérien et par des représentants de haut niveau de l'Union africaine, du Gouvernement français et de la MINUSMA.

6. La réunion a donné un nouvel élan à l'application de l'Accord pour la paix, après que les participants ont accepté d'établir un nouveau calendrier et de nouvelles modalités pour les principales mesures de transition restant à exécuter, à savoir la mise en place d'autorités intérimaires dans les cinq régions du nord entre le 13 et le 20 février et l'organisation de patrouilles mixtes, la première ayant eu lieu à Gao le 20 février. Les participants ont également décidé d'allouer des postes aux autorités intérimaires et aux collèges transitoires. Le Gouvernement s'est engagé à consulter les groupes armés signataires au sujet du processus de révision constitutionnelle, à uniformiser le statut des combattants des groupes armés participant aux patrouilles mixtes avec celui des forces armées maliennes, à indemniser les familles des victimes de l'attentat perpétré le 18 janvier contre le

Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, à assurer les moyens d'existence des combattants dans les camps du Mécanisme de Gao, Kidal et Tombouctou et à réexaminer les nominations faites dans les bureaux régionaux de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et de la Commission Vérité, justice et réconciliation, en consultation avec les groupes armés signataires. Les participants ont également approuvé la mise en place d'un dispositif de consultation de haut niveau pour assurer un suivi approprié entre les réunions du Comité de suivi de l'Accord, sous la direction du Haut-Représentant du Président, associer toutes les parties à l'organisation de la Conférence d'entente nationale et nommer un observateur indépendant dans les plus brefs délais.

7. Les parties signataires se sont finalement accordées sur la nomination des autorités intérimaires pour les cinq régions le 15 février. Le Gouvernement a nommé un membre de la CMA à la tête de l'autorité intérimaire de la région de Kidal, un membre du Mouvement pour le salut de l'Azawad à la tête du collège transitoire de la région de Ménaka et l'un de ses propres représentants à la tête du collège transitoire de Taoudénit. La Plateforme et la CMA ont chacune nommé un de leurs membres à la tête des autorités intérimaires de Gao et Tombouctou, respectivement. Une seule femme a été nommée, au poste de première vice-présidente du collège transitoire de Ménaka. Malgré la nomination d'un membre du Mouvement pour le salut de l'Azawad dans la région de Ménaka, d'autres factions ont continué de déplorer leur exclusion de ces nominations.

8. Le 18 février, la mise en place de l'autorité intérimaire de la région de Kidal a été reportée à la suite d'objections formulées par la CMA concernant la nomination d'un nouveau gouverneur pour la région la veille de la cérémonie d'inauguration, au motif qu'il avait des liens présumés avec le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés. La CMA a également boycotté le lancement des patrouilles mixtes à Gao le 20 février. Le 24 février, le Haut-Représentant du Président a annoncé que les parties signataires s'étaient accordées sur un nouveau délai pour la mise en place des autorités intérimaires. L'entrée en fonction de celles-ci s'est faite le 28 février à Kidal et le 2 mars à Gao et Ménaka mais a été reportée *sine die à* Tombouctou et Taoudénit où des hostilités avaient éclaté. Le 5 mars, deux factions du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), toutes deux associées à la CMA et à la Plateforme, ont attaqué deux postes de contrôle des forces armées maliennes aux abords de Tombouctou et les ont occupés pendant environ cinq jours. Elles étaient opposées à la nomination d'un représentant du Gouvernement à la tête du collège transitoire de Taoudénit, région la communauté arabe prédomine largement. La MINUSMA a immédiatement publié une déclaration dans laquelle elle a condamné les violations du cessez-le-feu, renforcé sa présence à Tombouctou et déployé des observateurs militaires chargés d'évaluer la situation, et les parties signataires ont déployé une équipe mixte de suivi et de vérification. Au moment de l'établissement du présent rapport, les négociations entre les parties signataires en vue de résoudre ce problème se poursuivaient.

9. Le Gouvernement a accéléré les préparatifs de la Conférence d'entente nationale. Le 13 février, M. Haïdara, président du comité préparatoire, a désigné des représentants de ministères, de la société civile et d'associations de femmes membres du comité, parmi lesquels 32 % de femmes et des représentants de divers groupes ethniques. Comme convenu à la réunion de haut niveau, il s'est entretenu avec les chefs des groupes armés signataires le 14 février et les a invités une nouvelle fois à désigner des représentants. La CMA et la Plateforme ont l'une et

l'autre convenu et souligné qu'il fallait mettre en place des autorités intérimaires et accélérer le cantonnement et le désarmement, ainsi que la démobilisation et la réintégration avant la conférence. Elles ont également réaffirmé que la question de l'Azawad devrait être abordée. Les parties de l'opposition se sont déclarées préoccupées par le calendrier serré prévu pour l'organisation de la conférence et ont indiqué que le fait de se concentrer uniquement sur les problèmes rencontrés dans le nord risquait de diviser encore davantage le pays. Les représentants de la société civile ont demandé que les femmes et les jeunes soient davantage représentés dans le cadre de la conférence et de ses préparatifs. M. Haïdara a mené des consultations dans les régions du nord du 10 au 15 février, à l'exception de Kidal, et dans les régions du sud et du centre du 18 au 24 février. La MINUSMA et des experts du Groupe de l'appui à la médiation ont fourni un appui technique et logistique au comité préparatoire, notamment dans le cadre de ses consultations régionales et de sa campagne de sensibilisation. Le 18 mars, le Conseil des ministres a annoncé que la Conférence d'entente nationale se tiendrait du 27 mars au 2 avril à Bamako. Le lendemain, la CMA et la Plateforme ont conjointement adressé une lettre au responsable du Comité de suivi de l'Accord, dans laquelle elles se sont dites inquiètes du manque d'ouverture des consultations sur la planification de la conférence et ont noté l'absence d'autorités intérimaires dans les régions de Taoudénit et Tombouctou et le fait que des consultations devaient encore se tenir dans la région de Kidal. Le 27 mars, la conférence s'est ouverte sans la participation de parties de l'opposition ni de la CMA. Cette dernière a ensuite accepté de participer après être parvenue à un accord avec le Gouvernement quant aux modalités régissant la tenue de la conférence.

10. Bien qu'elle ait suspendu sa participation au Comité de suivi de l'Accord en décembre, la CMA a continué de participer à l'organisation des patrouilles mixtes à Gao. Le 28 décembre, la CMA a déployé un premier groupe de 113 de ses éléments armés, escorté par la MINUSMA, de Gao à Kidal. Le groupe est arrivé au site de désarmement et d'enregistrement de Gao le 5 janvier. Afin d'inclure des groupes auparavant exclus, le Gouvernement a proposé d'intégrer 150 membres supplémentaires au Mécanisme opérationnel de coordination (75 pour la CMA et la Plateforme, respectivement). La MINUSMA a procédé à une première sélection, à la vérification des antécédents et à l'enregistrement de combattants de la CMA, y compris des combattants qui arriveraient plus tard de Ber (région de Tombouctou). Elle a identifié 10 mineurs au total parmi les éléments de la CMA et de la Plateforme et prend actuellement les mesures qui s'imposent (voir par. 39 et 40 ci-après).

11. L'engagement des parties signataires dans le processus de paix a été mis à l'épreuve le 18 janvier, lorsqu'un véhicule piégé a explosé dans le camp du Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, faisant 54 morts et plus de 100 blessés. L'attentat a eu lieu alors que plus de 600 éléments des forces armées maliennes, de la CMA et de la Plateforme s'apprêtaient à effectuer une patrouille mixte. Al-Mourabitoun, un groupe affilié à Al-Qaida au Maghreb islamique, a revendiqué l'attentat. Immédiatement après, la MINUSMA a déployé une force d'intervention rapide et des moyens de surveillance aériens, mobilisé ses ressources médicales et ses moyens d'évacuation sanitaire et fait soigner les victimes dans son unité médicale de niveau I. Elle a également aidé le Gouvernement à renforcer la sécurité autour du camp et s'est concertée avec les dirigeants de la CMA et de la Plateforme afin qu'ils continuent de participer. Après une réunion d'urgence,

organisée par la MINUSMA à Bamako, l'équipe de médiation internationale et les parties signataires ont publié une déclaration conjointe, dans laquelle elles ont condamné l'attentat. Une délégation de haut niveau de la CMA s'est rendue de Kidal à Gao, où, le 20 janvier, une réunion s'est tenue entre les autorités maliennes, les groupes armés signataires et l'équipe de médiation internationale, qui se sont déclarés unanimement résolus à appliquer l'Accord pour la paix et se sont engagés à reprendre le dialogue.

12. Le 23 février, les parties signataires ont envoyé les premières patrouilles mixtes à Gao. La veille, elles avaient convenu d'intégrer huit factions armées dans le Mécanisme opérationnel de coordination. Du 1er au 3 mars, la MINUSMA a enregistré 175 combattants de ces groupes. Elle a également enregistré 175 armes utilisables et en a confié la gestion au Mécanisme.

13. La Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la Commission d'intégration sont entrées en service le 5 janvier. Toutefois, le programme national pour la démobilisation, le désarmement et la réintégration, adopté par le Gouvernement le 8 décembre, n'est pas encore intégralement financé. La Commission d'intégration n'a pas encore adopté de critères d'intégration des combattants au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes. Le 9 février, la MINUSMA a cédé à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion le premier des huit sites de cantonnement dont la construction a été achevée à Ber. Elle a continué d'aider le Gouvernement à répondre aux besoins des femmes et des enfants associés à des groupes armés. En décembre, le Gouvernement a nommé, à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, un haut responsable de la défense et un spécialiste de la protection des femmes et des enfants chargés de veiller à la protection des droits des femmes et des enfants.

14. Avec le concours de la MINUSMA, la Commission nationale pour la réforme du secteur de la sécurité a poursuivi ses efforts en vue d'établir la version définitive des plans relatifs à la police territoriale et aux comités consultatifs locaux sur la sécurité. Du 6 au 10 et du 13 au 17 février, les Nations Unies ont dispensé une formation sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme à 50 agents chargés de l'application des lois, y compris des membres du personnel de l'unité judiciaire spécialisée du Ministère de la justice et des droits de l'homme chargée d'enquêter sur les infractions liées au terrorisme et à la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de stupéfiants, et d'engager des poursuites contre les auteurs. Des entités des Nations Unies ont continué d'apporter leur appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme.

Autres faits nouveaux sur le plan politique

15. Le Gouvernement et la MINUSMA ont mis en place une équipe technique chargée, sous la direction du Ministère des affaires étrangères, de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix au regard des critères et des échéances fixés dans mon précédent rapport (S/2016/1137, annexe I). Cette équipe doit se réunir tous les trimestres pour examiner et revoir les progrès réalisés par les parties signataires.

16. Depuis le rapport précédent, le rétablissement et le renforcement de l'autorité de l'État dans les régions du nord et du centre du pays n'ont guère progressé.

L'insécurité qui domine dans ces régions a non seulement empêché le redéploiement des agents de l'État mais également contraint certains fonctionnaires déjà déployés à quitter leur lieu d'affectation. À ce jour, seul un tiers des agents publics (dont le personnel des services judiciaires et pénitentiaires) ont été redéployés dans les régions du nord. Si l'État ne disposait pas d'une présence permanente dans la région de Taoudénit, la mise en place d'une autorité intérimaire à Kidal a marqué le retour progressif de l'État dans cette région.

17. Les préparatifs en vue des élections de 2017 et de 2018 avancent. Le 7 février, le Gouvernement a annoncé que les élections aux conseils de cercle se tiendraient le 28 mai 2017 parallèlement aux élections municipales partielles dans 59 communes où il n'y a pas eu de scrutin en novembre 2016. Les élections régionales et le référendum constitutionnel auront lieu le 9 juillet 2017, l'élection présidentielle en juillet 2018 et les législatives en novembre 2018. Le 8 janvier, le Gouvernement a demandé l'aide financière et technique de la communauté internationale en vue de l'organisation de ces élections. Du 28 février au 20 mars, la MINUSMA a organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de quelque 400 candidates à Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso et Tombouctou.

Évolution de la situation régionale

18. Sur fond de multiplication des attaques menées par les groupes extrémistes violents, terroristes et criminels, les dirigeants de la sous-région ont pris des mesures pour lutter contre ces menaces. Le 24 janvier, à la deuxième conférence extraordinaire de l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, tenue à Niamey, les chefs d'État du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont décidé de créer une force multinationale mixte pour sécuriser les frontières communes de ces pays et renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme.

19. Le 6 février, le Gouvernement malien a accueilli à Bamako une réunion au sommet des chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel. Ces derniers ont décidé de mettre sur pied une force conjointe afin de lutter contre la résurgence des réseaux terroristes et extrémistes violents, la prolifération des armes légères et de petit calibre et les autres formes de criminalité transnationale organisée. Ils ont souligné que l'autorisation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies serait nécessaire pour assurer l'interopérabilité, la coordination et l'appui éventuel. Le 8 mars, les chefs d'état-major du Groupe ont tenu à Bamako une réunion extraordinaire à l'issue de laquelle ils ont approuvé le concept stratégique d'opérations de la force conjointe, qui prévoit le déploiement d'une force composée de 5 000 militaires, policiers et civils, dont sept bataillons de 650 soldats chacun. Il est également prévu que la force conjointe sera déployée aux frontières des États membres du Groupe durant la première phase, puis dans d'autres régions de ces pays durant la seconde phase. Le projet de concept sera soumis pour approbation au Conseil des ministres du Groupe. La réunion avait été précédée d'une autre réunion de deux jours consacrée au concept, aux aspects logistiques et aux règles d'engagement de la force qui a notamment regroupé les représentants du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et des forces françaises.

20. Les groupes terroristes et extrémistes violents ont continué de profiter de la porosité des frontières maliennes pour lancer des attaques transfrontalières. Le 8 janvier, dans la région de Ménaka, des individus non identifiés ont attaqué les

forces armées maliennes à proximité de la frontière avec le Niger, blessant un soldat. Le 22 février, dans l'ouest du Niger à proximité de la frontière avec le Mali, des éléments terroristes s'en sont pris à des soldats nigériens qui patrouillaient dans la région, faisant au moins 11 morts et 19 blessés. Le 5 mars, des assaillants ont attaqué un poste militaire malien à Boulikessi (région de Mopti) près de la frontière avec le Burkina Faso, faisant 15 morts et 5 blessés parmi les militaires maliens. Cette attaque a été revendiquée par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (voir par. 26 ci-dessous). Le 6 mars, des individus non identifiés ont pris d'assaut un poste de la gendarmerie nigérienne à Ouanzerbé (Niger) près de la frontière avec le Burkina Faso et le Mali, causant la mort de cinq gendarmes.

21. La criminalité transnationale organisée et le trafic illicite au Mali et dans la sous-région ont continué de peser sur le processus de paix, notamment en entravant la bonne mise en œuvre de l'Accord pour la paix et en alimentant l'insécurité dans les régions du nord. Les tendances récentes observées – intensification du trafic de drogues, financement du terrorisme par le trafic illicite, utilisation plus fréquente des filières de trafic pour les migrations illégales – font apparaître un lien croissant entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la sous-région. Durant la période considérée, les autorités maliennes ont saisi 3 416 kilogrammes de drogues à l'aéroport de Bamako et dans les régions de Gao et de Kayes, et elles ont enregistré des affaires de trafic d'armes, de médicaments contrefaits et d'autres biens, notamment à la frontière méridionale avec le Burkina Faso.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

22. Les conditions de sécurité sont restées instables dans le nord et le centre du Mali, où les parties signataires ont continué d'être prises pour cible par les groupes terroristes et extrémistes violents. Comme par le passé, les attaques contre les militaires français et les forces de la MINUSMA se sont poursuivies. Au total, le nombre d'attaques revendiquées par des groupes extrémistes violents a pratiquement triplé, passant de 28 en 2015 à 85 en 2016. L'insécurité s'est encore étendue dans les régions du centre, mettant en danger les civils.

Attaques asymétriques et autres

23. Les tactiques utilisées dans les attaques menées contre les soldats maliens et français, contre les forces de la MINUSMA et contre les groupes armés signataires sont devenues plus sophistiquées, plus complexes et plus meurtrières (attentats-suicides au véhicule piégé, attaques commises avec des engins explosifs téléguidés, tirs d'armes de petit calibre, tirs indirects). La fréquence de ces types d'attaques a presque doublé entre 2015 et 2016. Le nombre d'attaques à l'engin explosif improvisé a augmenté de 15 % en 2016, notamment dans les régions du centre, faisant 210 victimes en 2016 parmi les soldats maliens et français et les forces de la MINUSMA, soit pratiquement le double par rapport à 2015 (110). Le nombre de militaires victimes d'attentats-suicides perpétrés à l'aide d'un véhicule piégé et notamment d'attaques complexes a triplé de 2015 à 2016, passant de 15 à 52.

24. Les groupes terroristes et extrémistes violents ont mené 28 attaques contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et 15 contre la MINUSMA, contre 25 et 29 au cours de la période couverte par le précédent rapport. Les attaques visant ces forces ont été commises de plus en plus près des centres-villes, signe d'un

renforcement de la confiance et des capacités opérationnelles de leurs auteurs. En tout, 49 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été tués et 75 blessés dans des attaques, contre 15 et 33 au cours de la période précédente. Un soldat de la paix a été tué et 20 autres blessés, contre 3 et 25, respectivement, au cours de la période précédente.

25. En février, le Gouvernement a adopté un plan de sécurisation intégré des régions du centre du pays (Mopti et Ségou), qui définit les mesures à prendre en matière de sécurité, de développement, de gouvernance et de communication pour faire face à l'insécurité croissante qui y règne.

26. Le 2 mars, Ansar Eddine, le Front de libération du Macina, Al-Mourabitoun et Al-Qaida au Maghreb islamique ont annoncé dans les médias sociaux leur fusion sous la bannière d'un nouveau groupe armé appelé le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et dirigé par le chef d'Ansar Eddine, Iyad ag Ghali.

Protection des civils

27. Au cours de la période considérée, les engins explosifs improvisés, qui visaient les forcées armées, ont été la plus fréquente source de dommages collatéraux parmi les civils. Ces derniers ont également été victimes de ces engins dans les zones contrôlées par les groupes armés à Kidal et sur les routes principales reliant les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou. Le 19 février, l'explosion d'une mine au passage d'un bus transportant des civils a fait un mort et 13 blessés dans la région de Tombouctou.

28. Les attaques visant des civils ont augmenté dans les régions centrales de Mopti et de Ségou, provoquant des déplacements. La population a continué à se plaindre de l'insécurité, du manque de perspectives et de la présence insuffisante de l'État. Le 11 février, dans le district de Macina (région de Ségou), des assaillants non identifiés ont assassiné un civil connu pour son opposition à l'influence grandissante du radicalisme dans la région. Le 12 février, dans ce qui s'apparente manifestement à un règlement de comptes, des assaillants non identifiés ont lancé des attaques contre des maisons habitées principalement par des membres de la communauté peul soupçonnés de soutenir des éléments extrémistes, faisant au moins 20 morts et 18 blessés. Le 18 février, des individus armés non identifiés ont enlevé trois civils dans la région de Ségou et en auraient tué deux tandis que le troisième aurait réussi à s'échapper. Le 19 février, des assaillants non identifiés ont exécuté sommairement neuf civils (dont un garçon de 17 ans) et en ont blessé gravement un autre à Niono (région de Ségou). Cette attaque aurait été commise en représailles de l'incident qui s'était produit à Macina. La MINUSMA a immédiatement dépêché une patrouille à Niono pour faire une démonstration de force et prévenir toutes nouvelles violences. Les capacités de prévention et d'intervention des Forces de défense et de sécurité maliennes en cas de problèmes de sécurité demeurent limitées. L'insécurité a provoqué le déplacement d'au moins 9 000 civils dans les régions de Mopti et de Ségou.

29. La MINUSMA a continué de mener des opérations coordonnées avec les forces armées maliennes et françaises et d'effectuer des patrouilles de moyenne et de longue distance dans les régions du nord et du centre. Elle a également intensifié ses patrouilles militaires dans les zones situées entre Douentza, Gossi, Mopti et la frontière avec le Burkina Faso. Elle a continué à déployer des patrouilles dans les principales agglomérations et a mené 845 patrouilles conjointes avec la police et la gendarmerie maliennes dans le nord et le centre du Mali ainsi qu'à Bamako.

Conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité et après une analyse actualisée de la situation politique et des conditions de sécurité, la MINUSMA a mis à jour sa stratégie de protection des civils en mars, compte tenu de la situation dans les régions du centre où la protection des civils devient une grave préoccupation.

Appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes

30. La MINUSMA a continué de soutenir les opérations des forces armées, notamment dans les domaines de la surveillance et de la reconnaissance, de l'appui aérien et des évacuations sanitaires. Elle a tenu des réunions régulières avec les représentants des forces armées maliennes et françaises sur les opérations coordonnées, les patrouilles et l'échange de renseignements. Elle a engagé la procédure administrative en vue du transfert de son camp de Léré (région de Tombouctou) aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Elle reste déterminée à continuer de faire respecter la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes en faisant mettre en œuvre des mesures d'atténuation par les entités bénéficiaires.

31. Avec le concours de la MINUSMA, la police, la gendarmerie et les autorités de protection civile maliennes ont élaboré un modèle de police de proximité destiné à renforcer la confiance de la population envers ces forces de sécurité, à consolider leurs relations de partenariat et à mobiliser les populations afin de répondre à leurs préoccupations en matière de sécurité et de prévenir la criminalité. La MINUSMA a également formé 850 policiers maliens (dont 55 femmes) à divers aspects de la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme. Les policiers hors unités constituées dotés d'un savoir-faire technique ont continué de travailler aux côtés des policiers maliens, dont la brigade d'investigation spécialisée, pour renforcer leurs corps d'enquêteurs. La Mission a continué d'aider le Gouvernement à mettre sur pied la brigade spécialisée dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Lutte antimines, armement et armes légères

32. Le Service de la lutte antimines a mené auprès des populations touchées par le conflit dans le centre et le nord du Mali un travail d'information sur les engins explosifs, sensibilisant quelque 6 760 personnes. La MINUSMA a formé 24 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes à l'atténuation des menaces posées par les explosifs et a remis en état deux installations de stockage d'armes et de munitions, contribuant ainsi à prévenir le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. La Mission a continué d'apporter une assistance technique au centre national de coordination des opérations de neutralisation des explosifs et des munitions à Bamako, notamment en lui transférant du matériel technique destiné à sa force de réaction rapide.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

33. La situation des droits de l'homme au Mali est demeurée très préoccupante. La MINUSMA a recensé 74 cas de violations des droits de l'homme, qui ont fait au moins 204 victimes (dont 14 enfants), contre 104 cas et 235 victimes au cours de la période précédente. Ces violations ont notamment pris les formes suivantes :

exécutions sommaires (4 cas); disparitions forcées (2 cas); mauvais traitements (9 cas); attaques délibérées contre le personnel de maintien de la paix (3 cas); recrutement et utilisation d'enfants par les groupes armés (10 cas); détentions illégales (23 cas). Les principales personnes soupçonnées sont des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes (38 cas), la Plateforme (18 cas) et la CMA (9 cas). Les groupes extrémistes violents et les groupes armés non signataires sont responsables de cinq incidents, dont trois attaques contre le personnel de maintien de la paix.

34. Dans les régions de Mopti et de Ségou, les éléments armés extrémistes ont continué d'intimider les populations, signe que les forces de l'ordre ne parviennent pas à protéger les civils. La MINUSMA a recensé plusieurs assassinats d'élus et de chefs locaux ainsi que de membres des forces de l'ordre commis par les groupes extrémistes violents. Des individus armés non identifiés ont ainsi assassiné le maire réélu de Hairé le 18 janvier et le maire de Mondorole 28 janvier, tous deux dans la région de Mopti. Les populations ont également été victimes des intimidations exercées par les extrémistes. Les 10 janvier et 12 février, des hommes armés sont entrés dans les mosquées de plusieurs villages près de Ténenkou (région de Mopti) pour y prêcher l'extrémisme religieux, tandis que, dans un autre village, les habitants ont reçu l'ordre de fermer les écoles et la radio.

35. Les autorités maliennes ont procédé à 77 arrestations en lien avec le conflit, notamment pour activités terroristes présumées, et ont remis en liberté huit personnes. Au total, 47 personnes ont été détenues par les autorités maliennes sans mandat d'arrêt ou au-delà de la durée légale. Au 22 mars, 242 personnes détenues pour des raisons liées au conflit, dont 185 pour faits en relation avec le terrorisme, se trouvaient encore dans des établissements de détention contrôlés par l'État. On comptait trois mineurs parmi les détenus. Les groupes armés signataires ont continué de procéder à des détentions illégales. La CMA et la Plateforme ont détenu au moins 56 personnes (dont 40 pour des raisons liées au maintien de l'ordre) dans les zones se trouvant sous leur contrôle, et en ont relâché 53. Le nombre total de personnes détenues par les groupes armés signataires s'est élevé à 21 civils et à 6 combattants des groupes armés signataires, chiffre qui comprend celles retenues pendant les périodes précédentes.

36. La MINUSMA a continué d'aider le Gouvernement à lutter contre les graves violations des droits de l'homme et contre l'impunité. En février, le Ministère de la justice et des droits de l'homme et la MINUSMA ont examiné ensemble 97 des 330 cas de violations graves des droits de l'homme portés à la connaissance du Ministère par la Mission en 2016 dans le cadre d'un mécanisme mensuel d'échange d'informations. Cet examen a montré que 21 affaires avaient reçu une réponse judiciaire.

37. Le 3 janvier, la Commission Vérité, justice et réconciliation a commencé à recueillir les dépositions des victimes. Au 22 mars, plus de 1 800 personnes (dont 1 067 femmes) avaient déposé auprès de la Commission, y compris dans ses antennes régionales. La MINUSMA a aidé les membres du personnel des antennes régionales de la Commission en les formant notamment aux techniques de vérification des faits, à l'information et à la sensibilisation de la population. L'accès aux antennes régionales est resté difficile pour les victimes et les témoins vivant à l'extérieur des chefs-lieux régionaux.

Violences sexuelles liées aux conflits

38. La MINUSMA a continué d'assurer le suivi des cas avérés de violences sexuelles liées aux conflits, y compris 16 cas ayant impliqué les Forces de défense et de sécurité maliennes depuis 2014. Le 23 décembre, le chef d'état-major adjoint des forces armées maliennes est convenu de tenir régulièrement des consultations sur les affaires en cours.

Sort des enfants en temps de conflit armé

39. Dans le cadre de l'enregistrement des combattants de la CMA et de la Plateforme rejoignant les patrouilles mixtes à Gao, la MINUSMA a constaté que les 390 combattants comptaient dans leurs rangs 10 mineurs âgés de 16 à 17 ans. Des discussions sont en cours avec la CMA et la Plateforme, qui se sont toutes les deux solennellement engagées à remettre ces enfants à des partenaires chargés de la protection pour qu'ils prennent provisoirement soin d'eux et recherchent leur famille.

40. Comme suite à l'engagement qu'elle avait pris publiquement en février 2016, la CMA a signé un plan d'action avec l'ONU aux fins de l'arrêt et de la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants, et des violences sexuelles dont ils sont victimes. Le plan d'action lie tous les groupes armés qui composent la CMA, y compris le Mouvement national de libération de l'Azawad. L'ONU poursuivra les discussions engagées avec les autres groupes armés en vue de signer des plans d'action analogues, l'objectif étant que tous les enfants appartenant à un groupe armé soit libérés et réintégrés, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

V. Situation humanitaire

41. La situation humanitaire reste très préoccupante, les populations touchées par le conflit continuant de rencontrer des difficultés pour accéder aux vivres, à l'eau, aux soins de santé et à l'éducation. Les intervenants humanitaires, qui continuent de prêter assistance aux personnes vulnérables, jouent un rôle vital pour satisfaire leurs besoins élémentaires malgré la faiblesse de la présence et de l'infrastructure étatiques.

42. La malnutrition persiste. Selon les estimations, quelque 620 000 enfants de moins de cinq ans et 56 500 femmes enceintes ou allaitantes auront besoin d'une aide alimentaire en 2017. Depuis janvier, on estime le nombre d'enfants atteints de malnutrition aiguë qui ont été admis dans des postes d'alimentation thérapeutiques à 14 600, dont 1 960 cas de malnutrition aiguë à complications. L'ONU et ses partenaires ont continué d'aider le Gouvernement à assurer l'approvisionnement d'articles de première nécessité pour le traitement de la malnutrition aiguë, notamment en fournissant des aliments thérapeutiques à 29 000 enfants dans tout le pays.

43. En prévision de la période de pénurie située entre les récoltes, de juin à septembre, l'ONU et ses partenaires ont facilité l'exécution du plan d'action national du Gouvernement visant à aider quelque 495 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire grave. Plus de 280 000 de ces personnes se trouvaient dans des zones touchées par le conflit. L'ONU a également appuyé la protection et la

reconstruction des habitations des personnes en situation d'insécurité alimentaire dans les régions du nord et du centre.

44. Du fait des attaques récentes ciblant des civils dans les régions de Mopti et Ségou ainsi que des conflits armés dans les régions de Ménaka, Mopti et Kidal, le nombre de déplacés a augmenté, passant de quelque 36 700 à 45 800, et le nombre de réfugiés maliens au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger s'est accru, passant de 136 000 à 141 450. L'ONU a facilité le retour volontaire dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal de 337 réfugiés qui se trouvaient au Niger.

45. Les intervenants humanitaires ont continué de collaborer avec le Gouvernement pour aider les écoles des régions du nord et du centre. Depuis octobre 2016, 15 écoles ont fermé, faisant passer à 436 (sur 2 380 écoles au total) le nombre d'écoles fermées dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou. L'influence de groupes extrémistes radicaux s'opposant à l'éducation et l'insécurité prévalante ont continué d'avoir des incidences sur la fermeture d'écoles.

46. Des obstacles entravant l'accès humanitaire ont continué d'être constatés dans les régions du nord et du centre, au premier chef, l'insécurité et la pollution de routes par des engins explosifs. Dans les zones touchées par le conflit, l'ONU et ses partenaires ont négocié avec les responsables des groupes armés ou locaux pour obtenir l'accès aux populations dans le besoin. En dépit des difficultés d'accès, les intervenants humanitaires ont continué de prêter assistance à ces populations. Ils ont également continué d'être la cible d'activités criminelles. Au total, 15 cas touchant des intervenants humanitaires ont été répertoriés, contre 29 pour la période précédente.

47. Le 9 février, les intervenants humanitaires ont lancé le Plan d'aide humanitaire de 2017, axé sur les plus vulnérables (1,4 million) des 3,7 millions de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. Au 22 mars 2017, seuls 8 millions de dollars sur les 293 millions nécessaires pour le Plan avaient été obtenus.

VI. Développement économique et sauvegarde du patrimoine culturel

48. La capacité du Gouvernement de faire bénéficier les régions du nord des retombées de la paix est restée limitée du fait de la faiblesse de sa présence et du retard pris dans la création des organismes de développement régional. Le versement des fonds reçus à la suite de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue à Paris le 22 octobre 2015, a de nouveau été reporté, la stratégie de développement pour les régions du nord n'ayant pas encore été arrêtée et le fond de développement durable n'ayant pas encore été créé.

49. Pour soutenir le Gouvernement, la MINUSMA a fait bénéficier les populations du nord des retombées de la paix, notamment au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de projets à effet rapide. Au total, 24 projets de ce type financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale ont été menés à bien, et 23 nouveaux projets se sont ajoutés aux 46 projets actuellement menés pour appuyer le partage des retombées de la paix. Le Fonds d'affectation spéciale et les projets à effet rapide ont également permis d'appuyer l'application

des principales dispositions de l'Accord de paix, notamment au moyen de l'approvisionnement en eau et carburant des patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination se trouvant à Gao et de la fourniture de matériel de bureau au comité préparatoire de la Conférence d'entente nationale.

50. Au cours de la période considérée, la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont lancé trois projets en faveur du processus de paix dans le nord et le centre du Mali et à Bamako, projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. Ces projets visent entre autres à promouvoir la participation des femmes à l'application de l'Accord de paix, notamment dans la réforme du secteur de la sécurité, à accroître la confiance du public dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, et à aider les jeunes à participer aux efforts de réconciliation nationale.

51. Les 17 et 18 février, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé à Tombouctou un atelier sur le trafic de biens culturels, qui a réuni plus de 20 experts et représentants de la population des régions de Bamako, Gao, Mopti et Tombouctou.

VII. Capacités de la Mission

Personnel militaire

52. Le manque grave et persistant de capacités essentielles, associé à l'intensification des risques en matière de sécurité, a limité l'aptitude de la Force à exécuter les tâches confiées, notamment à protéger les civils, à escorter des convois dans les régions du nord et à protéger ses membres. Au 22 mars, la composante militaire de la MINUSMA comptait 10 923 soldats (dont 1,9 % de femmes), soit 82 % de l'effectif autorisé (13 289). Le nombre de véhicules blindés de transport de troupes manquant est resté élevé (95). La Mission a toujours besoin de deux unités d'hélicoptères, une unité d'hélicoptères d'attaque équipés de système de vision nocturne à Kidal, et une unité d'hélicoptères de manœuvre à Tombouctou; une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance à Kidal; des groupes d'appui aéroportuaire à Gao et Tombouctou; une compagnie de forces spéciales à Tombouctou; une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions à Tombouctou; un bataillon spécialisé en convois de combat. Bien que la MINUSMA ait été prête à recevoir la force de réaction rapide provenant de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, qui devait initialement commencer son déploiement à Mopti à la mi-février, l'arrivée en a été reportée; on s'attend maintenant à ce que l'unité se déploie au mois de mai, à partir de Dakar.

Police

53. Au 22 mars, la composante police de la MINUSMA comptait 1 276 agents, soit 66 % de l'effectif autorisé (1 920), 88 % des policiers hors unités constituées (dont 14 % de femmes) et 62 % des membres d'unités de police constituées (dont 5 % de femmes) étant déployés. Trois unités de police constituées supplémentaires devraient être déployées en mai à Douentza (région de Mopti), Goundam (région de Tombouctou) et Ménaka. La composante police a encore besoin d'une équipe d'intervention spéciale, de 20 véhicules blindés de transport de troupes, de 11 véhicules de police blindés individuels et de 41 policiers hors unités constituées spécialistes de la criminalistique, de la lutte antiterroriste, des engins explosifs

improvisés, de la grande criminalité organisée et du trafic de drogues, et des armes légères et de petit calibre.

Personnel civil

54. Au 22 mars, 87 % du personnel civil de la MINUSMA avait été déployé et les postes pourvus se répartissaient comme suit : 87 % de postes soumis à recrutement international, 85 % de postes de Volontaire des Nations Unies et 87 % de postes soumis à recrutement national. Les femmes occupaient 27 % des postes soumis à recrutement international, 33 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 19 % des postes soumis à recrutement national.

Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

55. La MINUSMA a poursuivi la construction de camps, y compris ceux destinés aux unités de police constituées qui seront déployées à Douentza, Goundam et Ménaka. Les camps déjà opérationnels ont continué d'être parachevés : la base opérationnelle de la Mission à Bamako est achevée à 90 %; le camp intégré de Tombouctou l'est à 88 %; la plateforme logistique de Gao à 92 %. La MINUSMA a engagé les travaux de transformation de son camp de Mopti en camp intégré, en vue d'accueillir le personnel civil dans une zone réservée voisine du camp.

56. La MINUSMA a signé un accord de transit avec les Gouvernements béninois et nigérien, les 8 et 10 février, respectivement, pour ouvrir un itinéraire d'approvisionnement méridional de la plateforme logistique de Gao à partir de Cotonou (Bénin) via Niamey. Ce nouvel itinéraire d'approvisionnement devrait améliorer l'efficacité des convois logistiques de la Mission allant dans les régions du nord.

Environnement

57. La MINUSMA a continué de mener des enquêtes environnementales sur tous les sites de déploiement et de sensibiliser son personnel au mandat environnemental. En janvier et février, elle a créé des comités environnementaux régionaux à Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou, qui sont chargés de surveiller la gestion de l'environnement, y compris en installant des stations d'épuration dans tous les camps intégrés.

VIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

58. Au 22 mars, sept cas d'atteinte à la sécurité du personnel civil des Nations Unies avaient été répertoriés. Le 23 janvier, un soldat de la paix a été tué dans la région de Kidal lors d'un attentat contre le camp d'Aguelhok de la MINUSMA. On a dénombré 15 attentats contre des intervenants humanitaires. Les attentats asymétriques, en particulier l'utilisation d'engins explosifs improvisés, le terrorisme et la criminalité ont continué de peser sur la sécurité du personnel, des locaux et des opérations des Nations Unies. La MINUSMA a réagi en réévaluant et renforçant les procédures et plans de sécurité, notamment en créant un plan de sécurité conjoint avec les acteurs chargés de la sécurité de toute la MINUSMA, en déployant des troupes supplémentaires dans certaines zones et en utilisant des drones. Elle a redonné à plusieurs reprises la priorité à ces mesures, compte tenu de l'évolution et de la progression des menaces, et de la limitation des moyens.

59. En raison de l'instabilité et de l'évolution de la situation sur le terrain, la collecte d'informations et les capacités d'analyse ont dû être renforcées, y compris au moyen de missions de reconnaissance à grande ou moyenne distance réalisées par des drones en dépit de problèmes techniques persistants, qui ont entravé la pleine capacité opérationnelle. La MINUSMA a établi un plan de collecte d'informations à l'échelle de la Mission et des bases de données policières régionales, amélioré l'utilisation de toute une gamme de biens et renforcé la coopération avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile, l'objectif étant de progresser dans l'exécution du mandat et de mieux assurer la sûreté et la sécurité du personnel.

60. L'évacuation sanitaire rapide reste difficile compte tenu de l'insécurité, des longues distances et du manque d'hélicoptères de transport moyen à Tombouctou. La MINUSMA a toujours besoin de deux équipes d'évacuation sanitaire aérienne à Mopti et Tessalit (région de Kidal). Sa composante militaire a continué de faire son possible pour procéder aux évacuations des malades et des blessés et en assurer la protection malgré les difficultés liées au manque d'hélicoptères.

IX. Déontologie et discipline

61. Il n'y a eu aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles depuis mon dernier rapport. Les deux allégations mentionnées dans ledit rapport, reçues en janvier et en juin 2016, doivent encore faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents. La MINUSMA a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation du personnel et de sensibilisation et d'information du public sur les normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

X. Observations

62. Il y a lieu de se féliciter de la volonté politique de progresser dans l'application de certaines des principales mesures prévues par l'accord de paix, manifestée par les parties signataires à la réunion de haut niveau que le Comité de suivi de l'accord a tenue le 10 février. Je constate avec satisfaction qu'à la suite de cette réunion, les autorités intérimaires des régions de Gao, de Kidal et de Ménaka ont entamé leur mandat et que des patrouilles mixtes ont été déployées dans la région de Gao. Je salue la disposition des parties signataires à composer après avoir longtemps été en désaccord au sujet de la mise en place de ces dispositions intérimaires, et je remercie l'équipe de médiation internationale, y compris la MINUSMA, de l'action qu'elle a menée à ce moment décisif du processus de paix. Je condamne les violations récentes du cessez-le-feu à Tombouctou et engage les parties signataires à résoudre effectivement les problèmes qui entravent l'installation des autorités provisoires qui ne sont pas encore en place à Taoudenni et Tombouctou, ainsi qu'à prendre rapidement des mesures en vue de déployer les patrouilles mixtes à Kidal et Tombouctou.

63. Juin 2017 marquera le deuxième anniversaire de la signature de l'accord de paix. Or les progrès du processus de paix ont jusqu'à présent été inégaux et nombre de dispositions importantes de l'accord, y compris des mesures prises à titre

provisoire essentielles d'ordre politique et sécuritaire, ne sont toujours pas appliquées. À quelques mois seulement de la fin de la période intérimaire, des tâches immenses restent à accomplir et il faudra pour cela que toutes les parties redoublent d'effort et agissent de bonne foi. Si les parties signataires ne s'engagent pas véritablement à aller de l'avant pour produire des résultats tangibles, elles courent le risque réel de voir tout simplement s'annuler les progrès récemment accomplis. Étant donné l'insécurité croissante qui existe au Mali et à ses frontières, il est d'autant plus urgent qu'elles fassent bloc pour écarter les menaces communes qui pèsent sur leur sécurité. Je leur demande instamment de ne pas se détourner de leur engagement renouvelé en faveur du processus de paix et d'appliquer sans plus tarder l'accord de paix dans son intégralité. Les obstacles au processus de paix ne font que nuire davantage au Mali, à sa population et à ses voisins. Les parties signataires doivent se rappeler que c'est à elles qu'il incombe de s'acquitter de leurs obligations, dans l'intérêt bien compris de la population malienne et de la région.

64. Les parties signataires doivent continuer de chercher à régler leurs différends par un dialogue constructif, avec le soutien actif de l'équipe de médiation internationale et de la MINUSMA. C'est le seul moyen de faire avancer le processus de paix. La Conférence d'entente nationale présente une occasion déterminante d'examiner les causes profondes du conflit et d'ouvrir davantage le processus de paix à toutes les parties prenantes. Pour que le Mali atteigne ses objectifs de paix et de réconciliation, il sera essentiel que les partis d'opposition, les groupes armés signataires, les représentants de la société civile, y compris les femmes et les jeunes, participent de façon constructive aux préparatifs et à l'organisation de la Conférence. Je demande instamment à toutes les parties prenantes maliennes de contribuer à l'organisation et à la tenue de la Conférence dans un esprit d'ouverture et d'unité.

65. Sans conteste, un processus de réconciliation véritable doit s'accompagner de mesures concrètes visant à réformer les institutions nationales compétentes. Il sera donc impératif que les résultats de la Conférence d'entente nationale soient pris en compte dans le processus de révision constitutionnelle et lors du référendum y afférent qui doit se tenir en juillet. Le calendrier est certes serré mais il demeure indispensable que les questions litigieuses soient réglées à travers des concertations et un dialogue authentiques. J'encourage par conséquent les signataires à tirer le meilleur parti du nouveau cadre de concertation, sous l'égide du Haut-Représentant du Président, et à faire avancer comme prévu ces concertations ouvertes à tous. J'encourage également le Comité de suivi de l'Accord à accélérer la désignation d'un observateur indépendant, comme il l'a été recommandé à la réunion de haut niveau.

66. Les mesures prises à titre provisoire susmentionnées doivent être étayées par des efforts visant à rétablir l'autorité de l'État et l'état de droit partout au Mali et à élargir le développement dans le nord et d'autres zones du pays pour que tous les Maliens en bénéficient. Je regrette que les progrès accomplis à ce jour vers une réforme globale de l'État soient pour l'heure limités. Il est urgent qu'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et des critères d'intégration soient mis au point pour permettre aux membres de groupes armés signataires d'intégrer les institutions chargées de la sécurité. Les groupes armés signataires doivent accélérer le cantonnement de leurs combattants. J'exhorte à nouveau le Gouvernement à achever le plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes, qui permettra à la MINUSMA de définir les modalités de l'appui qu'elle fournira. Il est

crucial que le Gouvernement se montre fermement déterminé à apporter les dividendes de la paix aux populations du nord du pays et d'autres zones touchées. Je l'encourage à saisir l'opportunité que présente la création des autorités intérimaires pour accélérer son action afin que les populations bénéficient réellement de ces dividendes. J'encourage aussi la communauté internationale à verser les contributions promises lors de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali, tenue en octobre 2015.

67. La situation en matière de sécurité continue de se détériorer, en particulier dans le centre du Mali, mais aussi dans le nord. L'attentat commis à Gao le 18 janvier contre des membres des patrouilles mixtes témoigne de l'influence grandissante des groupes terroristes et des fauteurs de troubles et de leur détermination à faire dérailler le processus de paix. Je suis profondément préoccupé par les méthodes de plus en plus sophistiquées que ces groupes emploient pour s'en prendre aux forces françaises et maliennes, à la MINUSMA et aux groupes armés signataires ainsi qu'aux civils. Je condamne dans les termes les plus énergiques ces attaques constantes et j'exprime mes condoléances les plus sincères aux familles des victimes, au Gouvernement malien et aux gouvernements des pays dont étaient originaires les soldats de la paix des Nations Unies qui ont perdu la vie. Je réaffirme que les attaques dirigées contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies constituent des crimes de guerre en droit international et je demande au Gouvernement d'en traduire promptement les auteurs en justice.

68. Dans certaines régions du centre du pays où l'autorité de l'État est absente, les extrémistes violents ont continué de manipuler l'opinion publique et de mettre en péril la sûreté et la sécurité des civils. Je demande instamment au Gouvernement d'accélérer les efforts qu'il déploie pour rétablir l'autorité de l'État dans ces régions. Je rappelle que toutes les parties maliennes ont la responsabilité de répondre aux doléances et préoccupations légitimes de leurs mandants de façon à prévenir la radicalisation et la propagation de l'extrémisme violent. Je me félicite que le Gouvernement malien ait élaboré une stratégie multidimensionnelle pour les régions du centre du pays, et la MINUSMA se tient prête à en appuyer activement l'exécution. Dans le même temps, la criminalité transnationale organisée et les trafics continuent de peser sur la situation en matière de sécurité au Mali et dans la sous-région. Ces activités criminelles, qui assurent des revenus réguliers aux groupes extrémistes violents qui opèrent au Mali et s'en prennent à la MINUSMA et à d'autres cibles, nuisent directement aux efforts de paix et à la mise en œuvre de l'Accord de paix. Je demeure préoccupé par cette évolution négative et constate qu'il est urgent de prendre des mesures contre ceux qui entravent ou menacent le processus de paix. J'ai l'intention de présenter des recommandations à cet égard dans mes prochains rapports.

69. L'insécurité croissante qui règne de part et d'autres des frontières du sud du Mali avec le Burkina Faso et le Niger montre qu'il convient de resserrer la coopération régionale pour lutter contre les menaces à la sécurité. Je me félicite à cet égard de l'initiative prise par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel pour contrôler leurs frontières communes et renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme en créant une force régionale. Lors des réunions que j'ai tenues avec les chefs d'État du Groupe de cinq pays du Sahel, j'ai accepté de sonder le Conseil de sécurité au sujet de l'initiative prise par les États afin d'envisager sérieusement les formes d'appui que l'ONU pourrait y apporter. Je suis conscient que l'intervention militaire envisagée doit aller dans le sens de l'Accord pour la paix et être conduite en étroite

coopération avec l'Opération Barkhane, actuellement menée pour lutter contre le terrorisme. Cette initiative pourrait contribuer à améliorer l'environnement opérationnel de la MINUSMA et j'exhorte les pays du Groupe à continuer de verser des contributions à la Mission, tout en mettant à disposition les capacités nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises à la réunion tenue à Bamako le 8 mars. La MINUSMA est résolue à fournir immédiatement un appui aux forces armées maliennes dans le cadre de la résolution 2295 (2016).

70. La MINUSMA continue d'intervenir dans un des environnements les plus hostiles pour le maintien de la paix. Elle demeure la seule force régulière présente en permanence dans tout le nord du Mali, où le retard pris par le processus de paix et l'absence de forces de défense et de sécurité nationales opérationnelles a créé un vide sécuritaire. Vu la lenteur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la détérioration des conditions de sécurité, on continuera d'attendre et d'exiger beaucoup de la MINUSMA et des forces françaises. C'est pourquoi la Mission examine constamment la situation et prend les mesures correctives nécessaires pour adapter sa présence et renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel, en gardant à l'esprit qu'elle demeure la principale cible d'attaques terroristes. L'environnement opérationnel actuel donne à penser que cette tendance se poursuivra.

71. Depuis l'adoption de la résolution 2295 (2016), la MINUSMA a adopté une position plus ferme et dynamique. Elle continue toutefois de manquer cruellement de personnel et de moyens pour pouvoir s'acquitter efficacement de son mandat, notamment pour ce qui est de la protection des civils et de la création d'un espace favorable à l'action humanitaire. Plusieurs mois après l'adoption de la résolution, aucun des 2 049 militaires et 480 policiers supplémentaires autorisés et aucun des moyens militaires supplémentaires autorisés n'a été déployé, malgré les efforts déterminés faits en ce sens. Ce manque de moyens essentiels s'est ajouté au retard pris dans le déploiement de la force de réaction rapide à Mopti. L'appui de tous les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police est plus que jamais indispensable. Je demande aux États Membres d'aider à remédier à ce manque de moyens, notamment en fournissant à la MINUSMA les unités d'hélicoptères dont elle a un besoin urgent, mais aussi une compagnie de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, des groupes d'appui aéroportuaire, une compagnie de forces spéciales, une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions, un bataillon spécialisé en convois de combat, des véhicules blindés de transport de troupes et des véhicules de police blindés individuels.

72. Les intervenants humanitaires continuent de fournir une assistance aux communautés et aux personnes dans le besoin malgré les difficultés d'accès qu'ils rencontrent dans cet environnement extrêmement difficile. Je rappelle à tous les acteurs qui entravent l'accès humanitaire que le droit international humanitaire les contraint à s'abstenir de toute action propre à exacerber les souffrances de ceux qui sont dans le besoin. J'encourage vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour élargir l'accès aux services sociaux de base dans le nord et le centre du Mali. J'encourage également les partenaires internationaux à verser de généreuses contributions au Plan d'aide humanitaire pour 2017, qui permettraient d'apporter une aide d'urgence aux populations touchées par le conflit. Je me félicite des contributions versées par les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour aider les autorités à offrir des services à la population, en particulier dans le nord du pays. Ces contributions sont déterminantes au regard de la distribution des dividendes de la paix et pour renforcer le lien entre aide humanitaire à court terme

et besoins de développement à long terme. J'insiste sur la nécessité de poursuivre la coordination et le déploiement d'efforts intégrés pour atteindre ces objectifs et répondre rapidement aux besoins qui se font jour dans le nord et le centre du Mali.

73. Je condamne vivement les violations des droits de l'homme que commettent, entre autres, les acteurs étatiques, les groupes armés et les groupes extrémistes violents. Je demeure particulièrement préoccupé par les allégations faisant état de violations des droits de l'homme perpétrées au nom de la lutte contre l'extrémisme violent. La lutte contre l'impunité est un élément essentiel de la réconciliation. Il est impératif que les parties prenantes maliennes continuent à s'employer résolument à combattre l'impunité, notamment en renforçant les mécanismes internes de ses forces de défense et de sécurité. Le processus d'enregistrement de dépositions lancé par la Commission vérité, justice et réconciliation marque une étape importante en ce qu'il permet d'identifier les victimes et de conduire des enquêtes. La MINUSMA reste déterminée à soutenir la justice transitionnelle, tout particulièrement en continuant de prêter son concours à la Commission.

74. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de faire avancer le processus de paix. Je rends hommage aux femmes et aux hommes de la MINUSMA et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la cause de la paix et le travail qu'ils accomplissent dans des lieux d'affectation et des conditions toujours difficiles. Je félicite les membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie de l'appui indéfectible qu'ils apportent aux parties maliennes. J'exprime ma reconnaissance à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, aux partenaires bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires qui n'épargnent aucun effort pour contribuer à la paix et à la stabilité au Mali.

Annexe

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali: effectifs militaires et effectifs de police au 15 mars 2017

	Composante militaire			*Composante de police*								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			*Total (composante police)*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*
Allemagne	493	14	507	11	2	13				11	2	13
Arménie	1		1									
Autriche	6		6									
Bangladesh	1 529		1 529				136		136	136		136
Belgique	7		7									
Bénin	257		257	18	1	19	140		140	158	1	159
Bhoutan	3		3									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 671	45	1 716	27	1	28	131	7	138	158	8	166
Burundi				10		10				10		10
Cambodge	296	7	303									
Cameroun	2		2	14		14				14		14
Chine	380	19	399									
Côte d'Ivoire	7		7									
Danemark	30	1	31	9		9				9		9
Égypte	67		67	4		4				4		4
El Salvador	85	7	92									
Estonie	10		10									
États-Unis d'Amérique	20	5	25									
Éthiopie	1		1									
Finlande	6		6	5		5				5		5
France	25	1	26	9		9				9		9
Gambie	4		4									
Ghana	219		219									
Guinée	858		858	6	3	9				6	3	9
Guinée-Bissau	1		1									
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	6		6									
Italie	1		1									

	Composante militaire			Composante de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers hors unités constituées*			*Unités de police constituées*			*Total (composante police)*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*	*Hommes*	*Femmes*	*Total*
Jordanie	1		1	5		5				5		5
Kenya	5	3	8									
Lettonie	3		3									
Libéria	72	6	78									
Lituanie	4		4									
Madagascar				1		1				1		1
Mauritanie	4		4									
Népal	146	3	149									
Niger	859		859	11	14	25				11	14	25
Nigéria	64	17	81				118	22	140	118	22	140
Norvège	14	1	15									
Pays-Bas	348	30	378	22	3	25				22	3	25
Portugal	60	8	68									
Tchéquie	24	1	25									
Roumanie	1		1	7		7				7		7
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	577		577	11		11	269	9	278	280	9	289
Sierra Leone	6		6									
Sri Lanka	4		4									
Suède	193	13	206	6	3	9				6	3	9
Suisse	6		6	2		2				2		2
Tchad	1 390	2	1 392	4	4	8				4	4	8
Togo	911	28	939	3	8	11	134	6	140	137	14	151
Tunisie				53	2	55				53	2	55
Turquie				1		1				1		1
Yémen	6		6	9		9				9		9
Totaux	**10 687**	**211**	**10 898**	**249**	**41**	**290**	**928**	**44**	**972**	**1 177**	**85**	**1 262**


MINUSMA
Deployment
March 2017
National capital
Regional capital
Town, village
Major airport
International boundary
Regional boundary
Sector line
Main road
Other road
Track
Railroad
Sector WEST
Sector NORTH
Sector EAST
ALGERIA
MAURITANIA
NIGER
SENEGAL
GAMBIA
GUINEA-BISSAU
GUINEA
SIERRA LEONE
CÔTE D'IVOIRE
BURKINA FASO
GHANA
TOGO
BENIN
NIGERIA
TOMBOUCTOU
KIDAL
GAO
MOPTI
SEGOU
KOULIKORO
KAYES
SIKASSO
CAPITAL DISTRICT
Bamako
Tombouctou
Kidal
Gao
Mopti / Sevare
Tessalit
Aguelhok
Bordj Mokhtar
Anefis i-n-Darane
Bourem
Ansongo
Ménaka
Gossi
Ber
Goundam
Douentza
Léré
Nampala
Dyabali
Niono
Djenné
San
Koro
Ségou
Koulikoro
Kati
Koutiala
Sikasso
Bougouni
Yanfolila
Kolondiéba
Kita
Kayes
Diéma
Nioro du Sahel
Aourou
Bafoulabé
Tambacounda
Kankan
Ayoûnel 'Atroûs
Ouagadougou
HQ MINUSMA
HQ WEST
HQ NORTH
HQ EAST
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4506 Rev. 18 UNITED NATIONS
March 2017 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)